

RAPPORT D'ACTIVITÉ



**FEDERATION
DEPARTEMENTALE**
DES CHASSEURS DE LA LOIRE

SAISON 2018 | 2019



SOMMAIRE

Edito

FONCTIONNEMENT FÉDÉRATION

Les administrateurs
Le personnel
La fédération et ses partenaires
Les adhérents
Associations Départementales
Assurance contrat groupe
ACGEL et adjudications fleuve Loire
Suivi juridique
Vente de miradors

GESTION DES ESPÈCES ET HABITATS

Shéma Départemental de Gestion

Milieux agricoles
Conventions d'actions
Couverts hiverneaux
Subventions cultures
Tableaux de chasse 2018
Nuisibles
Haies

Milieux forestiers
Grand gibier et dégâts
Plan de chasse triennal
Programme Régional de la forêt et du bois
Dégâts agricoles

Zones humides
Gibier d'eau et zones humides
Cormoran
Bilan sanitaire

P4
P5
P6
P8
P9
P9
P10
P11
P11

P12

P13
P13
P14
P14
P15
P16
P18

P19
P19
P20
P21
P22

P23
P23
P24
P24

PROGRAMME D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Actions de politiques publiques
Actions pour des acteurs privés

P25
P25
P26

FORMATION

Chasseurs
Contrats de service civique
stagiaires

P27
P27
P28
P28

INFORMATION

Education à la nature
Outils de communication

P29
P29
P30



Edité par la Fédération des chasseurs de la Loire
Directeur de publication : Gérard AUBREY
Rédaction : Sandrine GUENEAU-AUDIN
Crédits photos : FDC 42 | Dominique Gest | Adobe stock
Conception | réalisation : L'atelier du chien jaune
Impression : Imprimerie CHIRAI

Mai 2020

EDITO

Ce troisième rapport annuel d'activité, est, à l'identique des précédents destinés à vous présenter sous sa forme papier une version non-exhaustive de nos différentes missions et activités en direction de la chasse et des chasseurs.

Ce rapport n'a pas besoin de se défendre dans un trop long discours en légitimité, il a juste vocation à vous exposer nos travaux prospectifs, à prendre la mesure de l'évolution de la chasse en cours. Nos actions, soutenues avec conviction, parfois discutées quand cela s'impose, s'adaptent, tout en veillant à préserver les équilibres de notre modèle de fonctionnement...

Grâce à nos efforts résolus et déterminés, grâce à des travaux de recherche et d'observation rigoureux et indépendants, notre connaissance et notre compréhension des enjeux ont connu des progrès majeurs, qui bénéficient à toutes les parties prenantes. Il reste certes encore beaucoup à faire, mais si nous ne nous octroyons pas tout le mérite de ces évolutions, nous y avons pris notre part.

Je retiens plusieurs points positifs dans l'évolution de nos fonctionnements dont cette capacité à rester en mouvement, à proposer des solutions innovantes, à faire évoluer nos outils pour rester en prise avec les enjeux environnementaux, en dépit d'un contexte contraignant et fragilisé idéologiquement. Nous avons conservé le dynamisme qui nous octroie cette capacité à conduire nos missions quotidiennes.

Nous sommes parvenus à ce que toutes nos missions, soient reconnues, sans les hiérarchiser, les opposer ou en oublier certaines. C'est une reconnaissance des efforts passés mais surtout un gage d'efficacité pour l'avenir, car c'est conjointement que ces missions pourront continuer à être mises en œuvre de façon optimale. Cette reconnaissance conforte un dialogue rétabli avec tous nos interlocuteurs.

Ces retours positifs sont autant d'invitations à continuer le travail engagé par votre Fédération Départementale à laquelle j'adresse tous mes remerciements amicaux pour le travail qu'elle accomplit, amenant pour nos chasseurs de la confiance, et pour les collectivités un observatoire d'excellence.

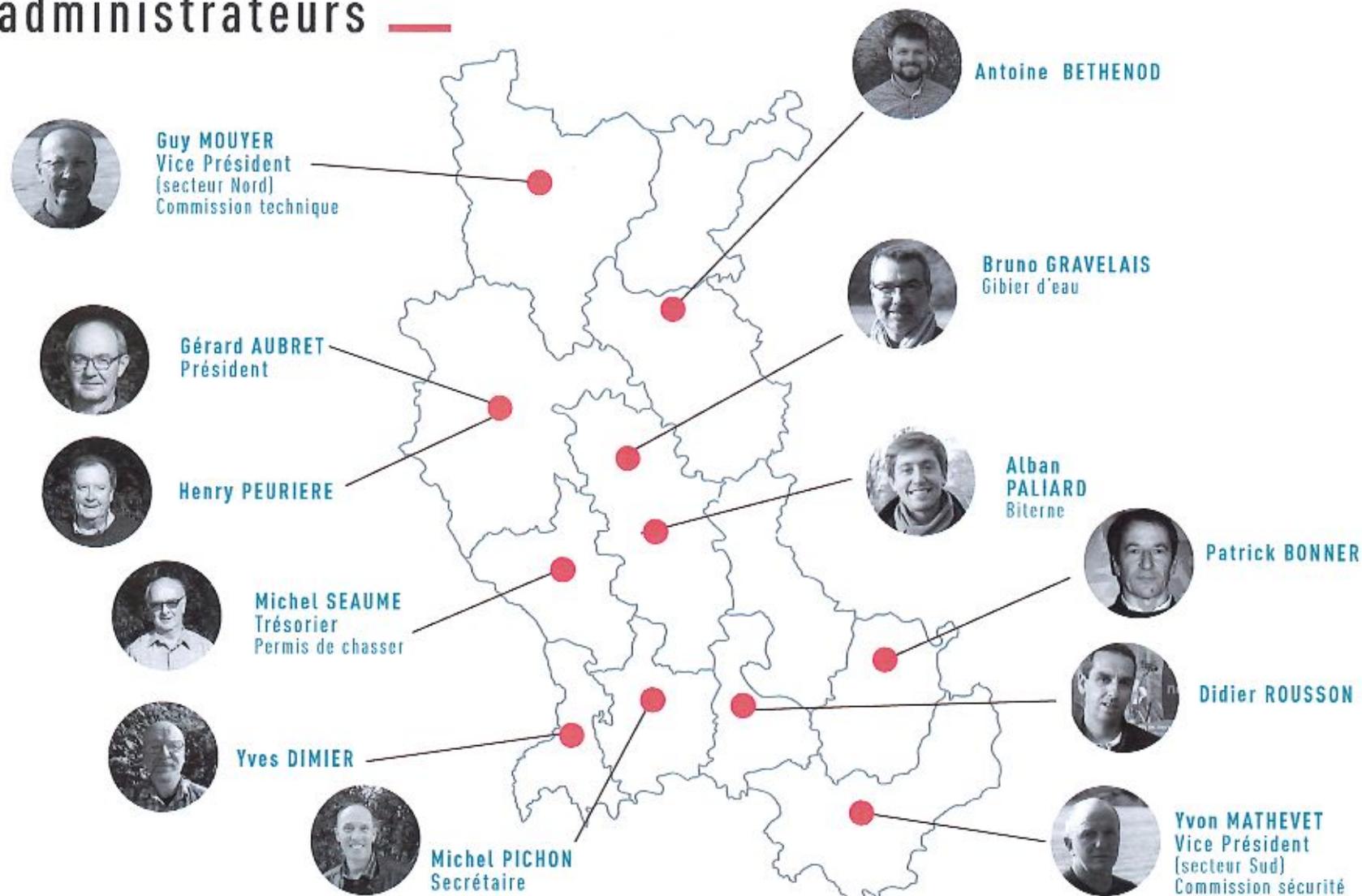
Dans la continuité de cette année, c'est l'engagement de nos chasseurs et de nos partenaires à nos côtés qui permettra à la Fédération de réaliser pleinement ses missions de demain et de perpétuer ses actions au profit de la société civile.



GÉRARD AUBRET

FONCTIONNEMENT DE LA FDCL

Les administrateurs



Le personnel



● **Sandrine GUENEAU**
Directrice
Chargée de communication



● **Christine LOVAGLIO**
Assistante de Direction
Responsable Service Administratif



● **Béatrice JOANDEL**
Comptable
Ressources Humaines



● **Caroline DUBOIS**
Secrétaire
Indemnisation des dégâts Gibiers



● **Sandrine HUREAU**
Secrétaire
Examen du Permis de Chasser
Validation du Permis de Chasser



● **Christine MAGAT**
Secrétaire
Communication internet / réseaux sociaux



● **Catherine COUTENSON**
Secrétaire Technique
Plan de chasse Chevreuils
Gestion administrative des territoires



● **Gilles CHAVAS**
Technicien supérieur
Responsable Service Technique
Dossiers petit gibier
Agrifaune / Aquafaune



● **Nicolas MEUNIER**
Technicien
Formation Permis de Chasser



● **Julien HUREAU**
Technicien supérieur
Grand gibier / Plan de chasse
Dossiers Haies /
Sanitaire



● **Noémie SAINT-JOANIS**
Technicienne
Formations Garde Particulier
et Sécurité



● **Régis DUPERRON**
Technicien
Nuisibles / Piègeage / ACCA



● **Pierric THOUILLEUX**
Animateur Nature / Communicant
Réserve de Biterne / Maison des Etangs
Gravière aux oiseaux



● **Julie MARCOUX**
Animatrice Nature GAO



● **Franck VITAL**
Ingénieur Ecologue
Etudes environnementales
Dégâts de gibiers



● **Sylvain VIGANT**
Chargé de mission
Etudes environnementales



● **Mathis AUBRY**
Chargé de mission
Etudes environnementales



● **Claire BOYER**
Chargée de mission
Etudes environnementales
remplacée pendant son congé
maternité par



● **Rémi SCHMIDT**



● **Arthur DIMIER**
Agent entretien
des Espaces verts des 3 sites
Saveurs du Forez / rillettes
Gestion clôtures protection



● **Patrick DAVID**
Agent entretien
Espaces verts

La fédération et ses partenaires

La Fédération Départementale des Chasseurs, membre de nombreuses commissions, est impliquée dans tous les dossiers environnementaux du département en qualité d'Association agréée au titre de la Protection de la Nature.

LE PRÉSIDENT

2 PERMANENCES HEBDOMADAIRES
à la Fédération



Présent, et/ou représenté par la directrice, à



263 RÉUNIONS
réparties de la façon suivante



- **100 RÉUNIONS « CHASSE »**
(Fédération Régionale des Chasseurs, Fédération Nationale des Chasseurs, réunions locales...)
- **55 RÉUNIONS DE TRAVAIL,**
commissions (ex : Commission Départementale de la Chasse Faune Sauvage, commissions dégâts de gibiers, RDV Direction Départementale des Territoires),
- **39 RÉUNIONS AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES**
- **69 REPRÉSENTATIONS POLITIQUES, COLLECTIVITÉS**

5 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ont été signées en 2019

Loire
LE DÉPARTEMENT

CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

/ La fédération apporte un appui sur la mise en œuvre d'un programme pédagogique sur l'Espace Naturel Sensible de Salvaris

/ Elle a un rôle de médiateur entre les associations de chasse et le Conseil Départemental (signature en 2019 d'une convention pour cadrer la chasse sur l'étang David)

/ Elle assure des suivis sur les étangs David et Plantées.

CONVENTION AVEC VÉOLIA

Véolia confie la gestion écologique (suivi faunistique et floristique et suivi des travaux) d'un ancien site de stockage de déchets sur Saint-Marcellin-en-Forez.



CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

/ Participer à l'amélioration des connaissances et de la protection de l'environnement

/ Développer l'échange d'informations dans le but de favoriser la complémentarité dans les domaines d'intérêt commun.



CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DES ÉTANGS DU FOREZ

/ Accompagnement financier du syndicat des étangs pour l'embauche d'une animatrice de la filière piscicole afin de conserver des habitats d'intérêt pour la biodiversité.



LES ADHÉRENTS

893 CHASSES ADHÉRENTES
85 ACCA
140 COMMUNALES
667 PARTICULIÈRES
1 GIC

10 382
CHASSEURS LIGÉRIENS

1,66% 

AGE MOYEN
52 ANS

Examen du Permis de Chasser

302
INSCRITS

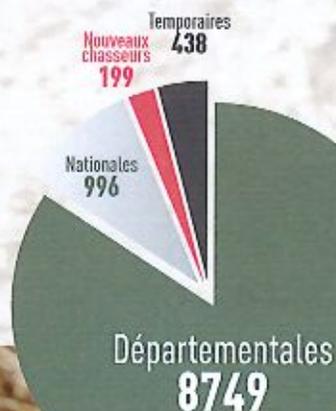
291
PRÉSENTS

216
REÇUS À
L'EXAMEN



4600
validations par internet

Chaque année, de plus en plus de chasseurs utilisent ce service en ligne disponible 24h/24 et disposent ainsi sans délai de leurs validations annuelles ou temporaires en les imprimant à domicile.



Chasseurs
67 accompagnés
formés



Associations départementales

12 associations spécialisées
adhérentes à la FDCL

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau
Association des Chasseurs de Grand Gibier
Association des Piégeurs Agréés de la Loire
Association des Gardes Particuliers de la Loire
Association des Equipages de Venerie sous Terre de la Loire
Association Française Chasse aux Chiens Courants
CRAC
Association des Chasseurs au Chien d'Arrêt de la Loire
UNUCR
Association des Amis des Spaniels
Club National des bécassiers 42
Association Départementale des Jeunes Chasseurs de la Loire



Assurance contrat groupe



Garanties optimales
et Prix négociés !

429 CHASSES
ASSURÉES

-2.72%
PAR RAPPORT
À L'AN DERNIER

7316

Chasseurs ont souscrit
l'assurance Individuelle



LA FDCL PROPOSE

UN APPUI ADMINISTRATIF
UN TRAVAIL CONJOINT,
DES ÉCHANGES D'IDÉES



Adjudications des lots sur le fleuve Loire

Nouvelles adjudications consenties à l'ACGEL (Association départementale des chasseurs de gibier de la Loire) pour une période de 9 ans. L'ACGEL, par son président Michel LEBRUN avec l'appui de la fédération, a rédigé un dossier très complet dans lequel est répertorié l'ensemble des actions réalisées depuis les dernières adjudications (soit 6 années).



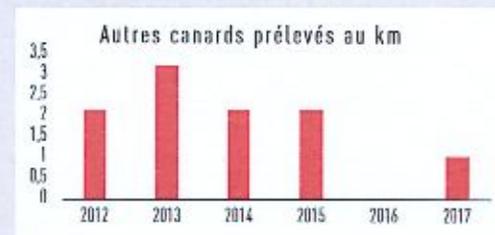
Bilan de la gestion de l'AGCEL sur la période 2013 / 2019

- Suivi de population.
- Gestion de la prédation.
- Veille scientifique et informative.
- Relation avec les autres usagers du fleuve.
- Implication dans les actions menées dans notre département pour la gestion du fleuve et des étangs du forez. (zone classée NATURA 2000).
- Garderie « rôle de sentinelle du fleuve ».
- Contrôle de gestion des lots.
- Evolution de la gestion des cartes au porteur (numérisation).



Evolution des milieux et des prélèvements

Au cours de ces dernières décennies, les habitats aux abords du fleuve Loire se sont fortement dégradés avec notamment une fermeture importante des milieux ce qui a eu pour conséquence de rendre ces zones totalement défavorables à la petite faune.



Progression uniquement des tableaux de colverts due à l'action des chasseurs par le renforcement des populations et sinon baisse due à la dégradation des milieux.

Suivi juridique

Se constituer partie civile sur les infractions de chasse relève des missions de la Fédération



55
HEURES

Parties civiles de la FDC

8 DOSSIERS

- 4 chasse sur autrui
- 4 braconnage

20 TIMBRES AMENDE

INFRACTIONS

- agrainage
- déplacement en battue
- chasse en temps de neige
- sécurité
- absence de marquage d'un animal soumis à plan de gestion

Vente de miradors

450

MIRADORS VENDUS

50% Pris en charge
par Le Conseil Régional

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

31

MIRADORS VENDUS

hors convention au tarif de 80€



LA GESTION DES ESPÈCES ET HABITATS

Schéma Départementale de Gestion

En 2019, a été finalisé le nouveau document de cadrage de la chasse du département.

A télécharger sur www.fdc42



PRINCIPALES MODIFICATIONS

- Un plan de chasse chevreuil triennal
- De nouvelles mesures de sécurité
- L'agrainage du sanglier est autorisé avec une démarche locale préalable suivi d'une déclaration sur une plateforme dédiée du site de la DDT.
- Clarification de l'utilisation du collier GPS de repérage en cours d'action de chasse.

12

versions de travail

De nombreux échanges (réunions, rendez-vous informels...) notamment avec les partenaires agricoles, forestiers, la DDT et sans oublier le rôle de facilitateur de Monsieur le Préfet.



Validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2019.

Milieux agricoles

CONVENTIONS D' ACTIONS

La Chambre d'Agriculture et la Fédération des Chasseurs de la Loire se sont dotées d'un cadre global d'échanges et de concertation, pour valoriser conjointement la qualité des milieux d'accueil de la petite faune sédentaire.



Agriculture et petit gibier

Echanges techniques environnementaux

Instituer un partenariat technique d'échange de compétences sur les projets de corridors biologiques, PLU, création de retenues collinaires, infrastructures, zones d'activités, ...

Expérimentation

Evaluation des dégâts sur une zone agrainée toute l'année et sur une zone avec un agrainage temporel.

Lutte contre l'érosion

Vulgariser l'utilisation des haies et des couverts hivernaux pour inciter à leur développement.

Echanger techniquement entre les deux structures pour travailler de façon coordonnée vis-à-vis des exploitants

Formation « biodiversité et système d'exploitation »

Créer et animer une formation destinée à des agriculteurs - chasseurs de la Plaine du Forez ou des côtes proches

Opérations locales de restructuration foncière

Accompagner les exploitants concernés pour éviter ou compenser les impacts sur la biodiversité.

Concertation sur le développement d'une politique sur les chemins ruraux.

COUVERTS HIVERNAUX

L'implantation d'une culture entre la moisson et la culture de printemps présente des intérêts agronomiques et environnementaux incontestables en limitant les sols nus durant l'hiver. C'est pourquoi la fédération des chasseurs s'investit en partenariat avec la Région AURA et la chambre d'Agriculture.

Avantages des couverts

Préservation de la ressource en eau, des pollinisateurs sauvages, des abeilles, de la faune sauvage et du paysage.
Amélioration de la structuration du sol, réduction de l'érosion, fixation des éléments minéraux dont l'azote.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



64 ha

MÉLANGE
radis fourrager,
sarrazin, trèfle
d'alexandrie, trèfle
incarnet

153 ha

MÉLANGE
phacélie, verce,
avoine, moutarde

484 ha

167 ha

MÉLANGE
pois fourrager,
avoine de
printemps et
moutarde

SUBVENTIONS CULTURES

50 000 €

attribués aux chasses qui
aménagent leur territoire

160 ha

de cultures à gibier
implantées sur 560
parcelles

100 ha

de débroussaillage pour
l'ouverture des milieux

40 VOLIÈRES

de rappels
(perdrix / faisan)

11 GARENNES

artificielles
(en dehors des actions
exemplaires lapins)

TABLEAUX DE CHASSE

Il faut absolument se mobiliser pour connaître le plus précisément possible nos tableaux de chasse.

6800

Carnets de
prélèvement
distribués

3250

Carnets de
prélèvement
retournés

+ 500

RETOURNÉS
PAR RAPPORT
À L'AN DERNIER

stable

4500
LIÈVRES

stable

1680
LAPINS

stable

13 900
BÉCASSES
prélevées par
les chasseurs
de la Loire sur
l'ensemble du
territoire national

+700

3600
PIGEONS
RAMIER

+600

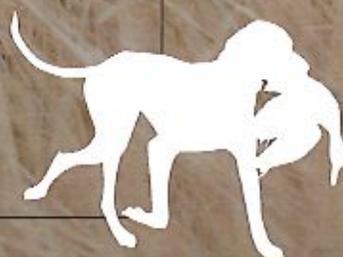
9100
FAISANS

+500

2500
CANARDS
COLVERT

-200

3200
GRIVES



NUISIBLES

La liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a été renouvelée pour 6 ans en 2019



435 heures de travail

115 bilans retournés et analysés

Le ministre inscrit les espèces d'animaux sur la liste pour l'un au moins des motifs suivants :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques
- Pour assurer la protection de la flore et de la faune
- Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
- Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété. »

D'où l'intérêt des bilans de piégeage et des déclarations de dégâts.

Le renard

peut être piégé en tout lieu et toute l'année. Le tir peut être réalisé en fonction des modalités préfectorales.

La Fouine

peut être piégée toute l'année à moins de 250 m d'un bâtiment ou d'un élevage particulier ou professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole. Elle peut également être piégée à moins de 250 m des enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable. Le tir peut être réalisé en fonction des modalités préfectorales.

Le corbeau freux, la corneille noire

peuvent être piégés toute l'année et en tout lieu. Dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.

Le corbeau freux et la corneille noire peuvent être détruits à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet à une personne physique ou une personne morale délégataire du droit de destruction. Le tir du corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière. Le tir dans les nids de corbeaux freux ou dans les nids de corneilles noires est interdit.

La Pie bavarde

peut être détruite dans les mêmes conditions que les corbeaux freux mais à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable. Le tir dans les

nids est interdit.

La pie bavarde peut également être piégée toute l'année, dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable.

L'étourneau sansonnet

peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet à une personne physique ou une personne morale délégataire du droit de destruction. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers et les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage.

L'étourneau sansonnet peut être piégé toute l'année et en tout lieu.

CONTRÔLE PAR LA CHASSE DES POPULATIONS DE CERTAINES ESPÈCES NON INDIGÈNES

Arrêté du 2 septembre 2016

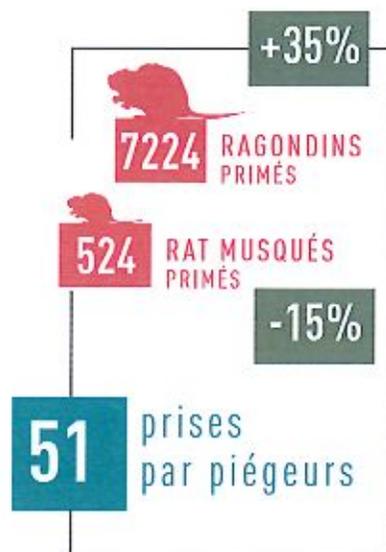
- oiseaux : bernache du Canada. Les dates d'ouverture et de fermeture de sa chasse sont identiques à celles des autres oies.
- mammifères : chien viverrin, ragondin, rat musqué, raton laveur, vison d'Amérique.

Le ragondin et le rat musqué

peuvent, toute l'année, être :

- piégés en tout lieu ;
- détruits à tir ;
- déterrés, avec ou sans chien ;

Dans la Loire 4 euros est versé par ragondin prélevé et 3 euros pour un rat musqué par le Groupement départemental de lutte contre le Ragondin et le Rat musqué (FDDON). Le nombre de personnes demandant une prime pour les animaux capturés augmente de 16% avec une moyenne de prélèvement de 51 prises par piégeur. On note une stabilité des captures par piégeurs



Le raton laveur, le chien viverrin et le vison d'Amérique

peuvent être piégés toute l'année et en tout lieu. Ils peuvent être détruits à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse ;



HAIES

En partenariat avec de nombreuses structures, Conseil Départemental – Région AURA - SIMA COISE - Roannais Agglomération - St Etienne Métropole, la Fédération assure un appui technique (fourniture des arbustes, travail du sol, plantation,...) à ses adhérents pour la plantation de haies sur le département et leur pérennité.

12,5 kilomètres de haies plantés

COMMUNE	MÈTRES
ST LAURENT LA CONCHE	1 100
STE FOY ST SULPICE	1 470
ST JUST ST RAMBERT	445
PONCINS	1 450
ST MARTIN LESTRA	505
BOISSET ST PRIEST	140
CHAMBLES	450
NOIRETABLE	146
ST JOSEPH	1 463
ST MARTIN LA PLAINE	300
DOIZIEUX	485
ST JEAN BONNEFONDS	150
ST ANDRE D'APCHON	385
RIORGES	600
OUCHES	690
PERREUX	425
POUILLY LES NONAINS	1120
ST ROMAIN LA MOTTE	270
ST LEGER SUR ROANNE	668
RENAISON	170



Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



roannais
AGGLOMERATION

LOIRE
FOREZ

SAINT-ETIENNE
métropole

Milieux forestiers

GRAND GIBIER ET DÉGÂTS

chevreuil et canicule

- Même s'il reste très difficile à quantifier, l'impact d'une canicule et d'une sécheresse comme l'été dernier sur la population de chevreuils est indéniable. Cet impact se traduit par deux effets immédiats : Une mortalité élevée des faons, et une baisse du poids moyen des animaux.
- Un retard de croissance des sub-adultes (animaux d'un à trois ans) qui se traduit par des performances moindres pour la reproduction des femelles dans les années à venir.
- Ces effets cumulés auront de toute évidence des conséquences importantes sur le devenir des populations....



Sur 1 circuit des animaux ont été observés 3 semaines consécutives

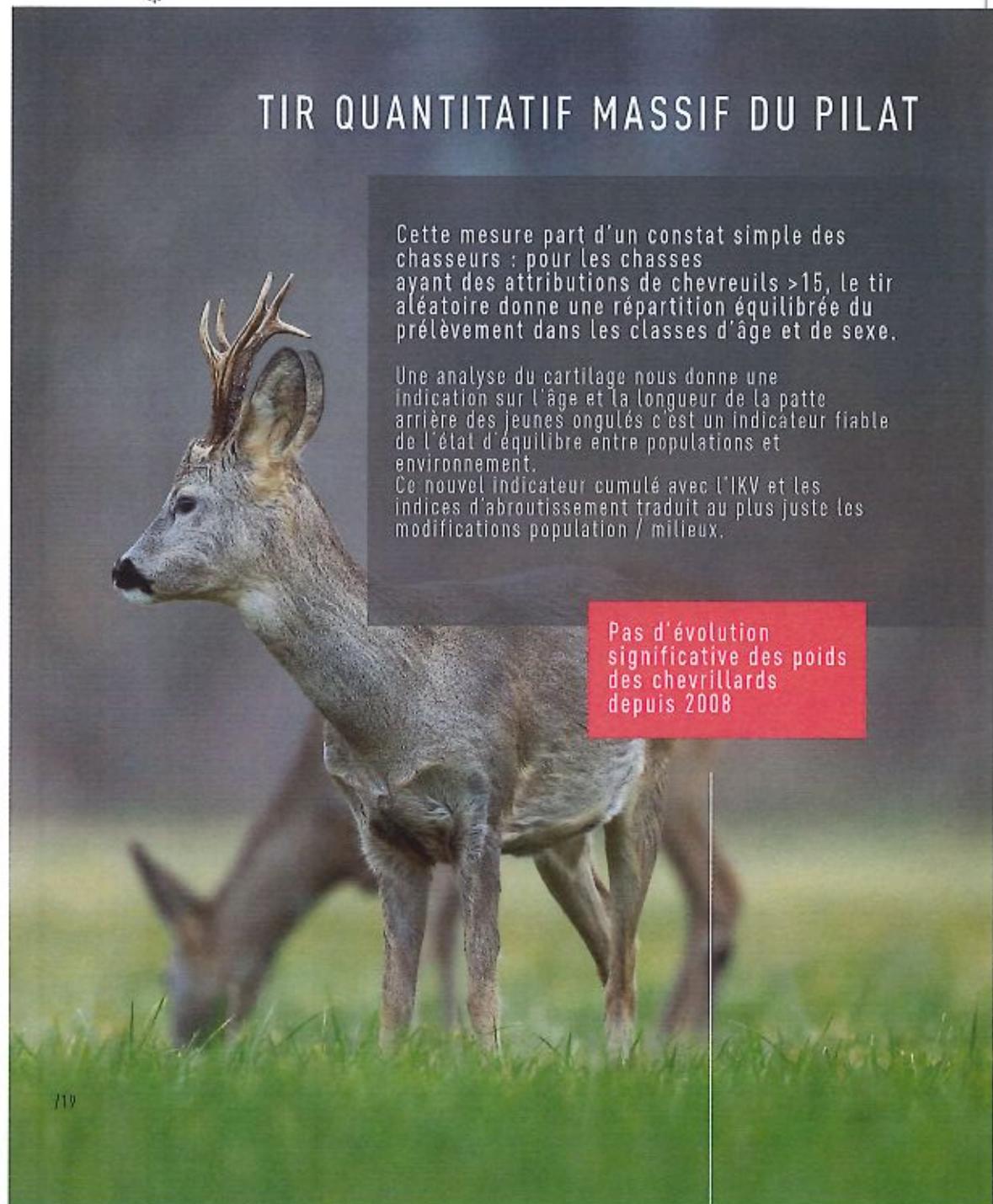
10 circuits de comptage pour identifier les secteurs de présence du cerf
1300 km parcourus

TIR QUANTITATIF MASSIF DU PILAT

Cette mesure part d'un constat simple des chasseurs : pour les chasses ayant des attributions de chevreuils >15, le tir aléatoire donne une répartition équilibrée du prélèvement dans les classes d'âge et de sexe.

Une analyse du cartilage nous donne une indication sur l'âge et la longueur de la patte arrière des jeunes ongulés c'est un indicateur fiable de l'état d'équilibre entre populations et environnement.
Ce nouvel indicateur cumulé avec l'IKV et les indices d'abrutissement traduit au plus juste les modifications population / milieux.

Pas d'évolution significative des poids des chevrollards depuis 2008



PLAN DE CHASSE TRIENNAL

Lecture d'un arrêté triennal

CONSEIL FDC

Le plus simple est de diviser votre attribution triennale en trois et de réaliser le même nombre de chevreuils chaque année.

Attribution triennale	minimum	maximum
	6	13
Numéro des dispositifs de marquage (bracelets)	n° des bracelets chevreuil indéterminé (CHI): 1200 à 1208 n° des bracelets chevillard (JCH) : 5644 à 5647	

- 13 attributions au total sur trois ans
- 6 minimum à faire sur trois ans (50 % arrondi à l'entier inférieur)



Catégorie	Saison 2019-2020		Saison 2020-2021		Saison 2021-2022	
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
CHEVREUIL						
CHI	1	4	2	7	4	9
JCH	0	2	1	3	2	4

NB : Le minimum est arrondi à l'entier inférieur. Le maximum est arrondi à l'entier supérieur.

Concrètement au 1^{er} mars 2021, vous ne pourrez pas avoir prélevé
+ de 10 chevreuils
 soit 7 CHI et 3 JCH avant la dernière saison du triennal (2021-2022).



- 1 attribution pour 3 ans avec mini/maxi annuel et triennal
- 1 numérotation / une couleur sur 3 ans
- Délivrance globale mais valables et millésimés sur 3 ans
- Facture payable par tiers sur 3 ans
- Possibilité recours annuel SOUS conditions

Méthode d'attribution

Calcul d'attribution

- Fixer le nombre de chevreuils à prélever sur le sous massif (commission DDT)
- Répartir en fonction de la composition du territoire
- 75 % des chevreuils sont répartis sur les surfaces boisées
- 25 % sur les surfaces en culture et pré (SAU)

Définition des critères d'attribution

- Surface boisée : 3000 ha / 75 chevreuils = 1 chev pour 40 ha sb
- SAU : 7000 ha / 25 chevreuils = 1 chevreuil pour 280 ha sau

EXEMPLE

Pour une chasse de 500 ha avec 100 ha de bois et 400 ha de sau,

L'attribution sera la suivante :

- Pour le bois: $100/40 = 2.5$ chevreuils
- Pour la SAU: $400/280 = 1.5$ chevreuils

Soit 4 chevreuils pour le triennal à venir

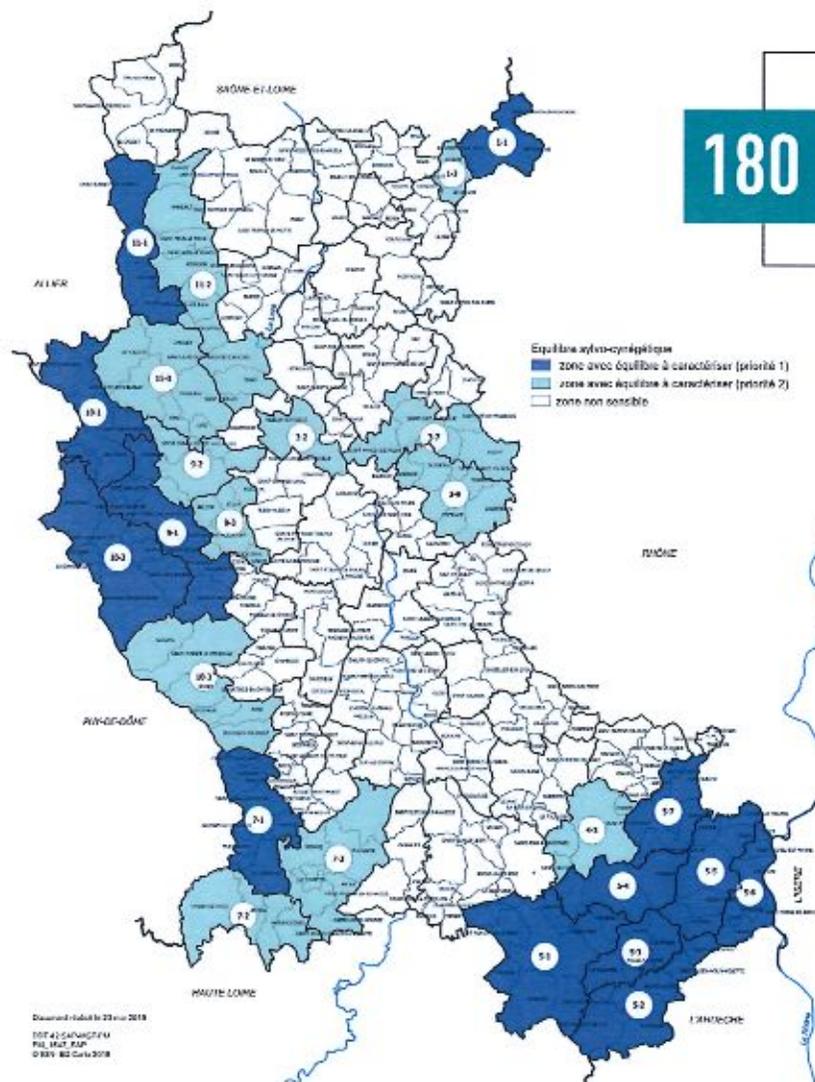
PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Le PRFB (Programme Régional de la Forêt et du Bois) est un outil réglementaire qui permet d'améliorer la gestion des forêts et de mobiliser plus de bois pour la filière française de transformation.

Le PNFB est décliné au niveau régional par un programme régional de la forêt et du bois (PRFB), qui est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Le PRFB fixe les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. En particulier, il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

Le PRFB est élaboré au sein d'un comité paritaire où sont présents les représentants du monde cynégétique et forestier sous la co-présidence du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

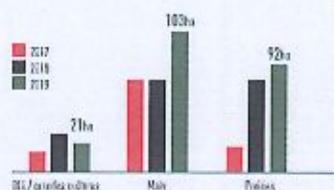
Dans la Loire, le Comité Paritaire a validé une hiérarchisation des enjeux d'équilibre sylvocynégétique par massif grand gibier.



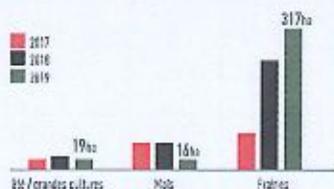
DÉGÂTS AGRICOLES

Depuis la loi sur les dégâts de 2014, le nombre de dossiers d'indemnisation ne cesse d'augmenter. Les agriculteurs maîtrisent maintenant les nouvelles conditions (seuil financier et seuil surface) qui encadrent le dépôt des demandes d'indemnisation des dégâts de gibier. De ce fait, cumulés aux conditions climatiques et à l'arrêt de l'agrainage à une certaine période, les dégâts indemnisés sont plus conséquents.

Surfaces détruites par type de culture



Surfaces remise en état par type de culture



Montants des dégâts sanglier



Coût du sanglier



TYPE DE CULTURE	REMISE EN ETAT		PERTE DE RECOLTES	
	DOSSIERS TRAITES	SURFACE EN HA	DOSSIERS TRAITES	SURFACE EN HA
céréales	17	18,61	36	21,2
maïs	9	15,97	182	97,3
prairies	244	239,95	92	76,89
TOTAL 2018	270	274,53	310	195,39

478 dossiers déposés

396 dossiers indemnisés 83%

50% 

40% 

10% 

Zones humides

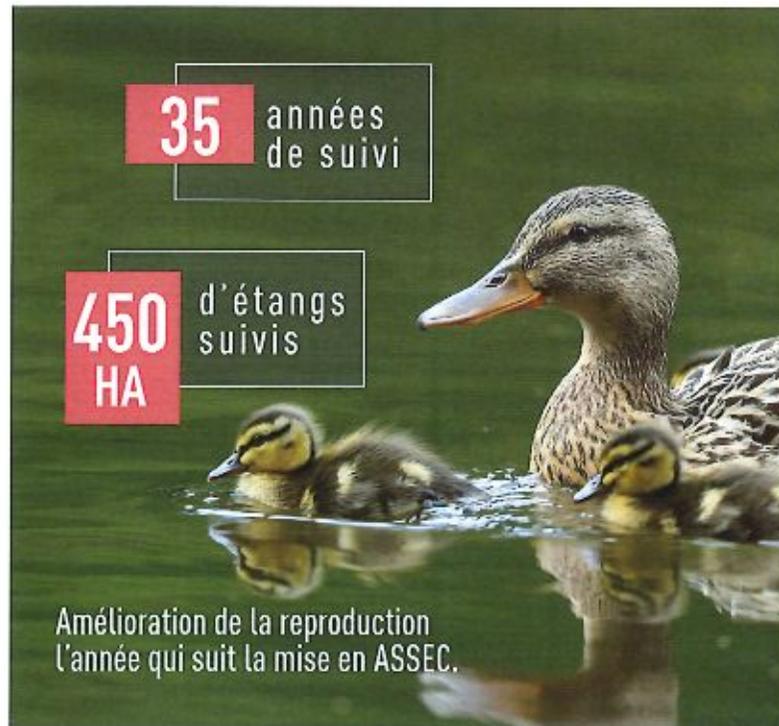
GIBIER D'EAU ET ZONES HUMIDES

suivi de reproduction

Sur les 10 dernières années : pas d'évolution de tendance significative sur le nombre de nichées aux 10 ha d'eau.

Lien direct entre diversité des herbiers aquatiques et la reproduction des canards.

COLVERT	104
MILQUIN	100
NETTE ROUSSE	58
MORILLON	35
CHIPEAU	22



réserve de Biterne

Maintien d'une activité piscicole contribuant à la gestion des milieux et à la préservation de la biodiversité.

Intégration du site dans le tissu local

Ouverture raisonnée au public sans incidence sur la biodiversité du site.



Soutien financier du Conseil Départemental

autre site de la fondation

L'étang Procureur

- Réfection des digues,
- Réfection de l'ouvrage de vidange
- Gestion piscicoles



CORMORAN

La Fédération est très impliquée dans la lutte contre les cormorans qui impactent nettement la production piscicole sur les étangs foréziens.

- 1 cormoran ingère en moyenne 500 gr de poisson par jour.
- Plus de 2000 cormorans prélevés.
- Les cormorans s'installent en période de reproduction.
- 138 autorisations de prélèvements délivrées par la Préfecture.
- Des actions menées pour réduire l'implantation des nids : coupes d'arbres, tirs...).

1650

prélevés
SUR LES
ÉTANGS

370

prélevés
SUR LE
FLEUVE
LOIRE

60

COUPLES

Bilan sanitaire

Espèces	Résultats	Communes
LIEVRE	TRAUMATISME	JURE
CANARD	souche indéterminée d'influenza aviaire mais négatifs en H5 et H7	SAVIGNEUX
LIEVRE	EBHS	SAVIGNEUX
CHEVREUIL	BRONCHITE VERMINEUSE	ST MARTIN LESTRA
LAPIN	COCCIDIOSE	COTTANCE
LAPIN	RHDV2	ST GERNEST LERP
LIEVRE	INFECTION GENERALE	CHAMPDIEU
LAPIN	RHDV2	ST ROMAIN LA MOTTE
LIEVRE	COCCIDIOSE	BUSSY ALBIEUX
LIEVRE	COCCIDIOSE	ST ROMAIN LA MOTTE
LAPIN	ENTEROPATHIE	CHAZELLES SUR LYON
CERF SIKA	VIEILLESSE	BOISSET ST PRIEST
BUDGET		1 000 €



Programme d'actions environnementales

ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Les « Contrats vert et bleu »

Les « Contrats vert et bleu » de Roannais Agglomération, Saint Etienne Métropole et de Loire Forez Agglomération consistent à la conduite d'animation foncière ayant pour objectifs de replanter des haies mais également de restaurer des mares.

Peu de chasseurs connaissent les actions environnementales de la FDC42. Depuis quelques années ce pôle s'est développé avec pour objectifs « techniques » de :

- Renforcer la présence et le poids de la FDC42 sur les thématiques de protection et de gestion de la faune sauvage et de ses habitats
- Renforcer la présence de la FDC42 sur les suivis d'espèces (avifaune et étangs par exemple)
- Renforcer la présence de la FDC42 sur les études scientifiques pour améliorer les connaissances scientifiques sur la dynamique d'évolution de la faune sauvage (pose de boucles auriculaires, balises GPS, baguage d'oiseaux migrateurs).





Etude des déplacements de la faune

Etude des déplacements à l'aide de colliers GPS de Sangliers et Chevreuil à travers le Pilat.

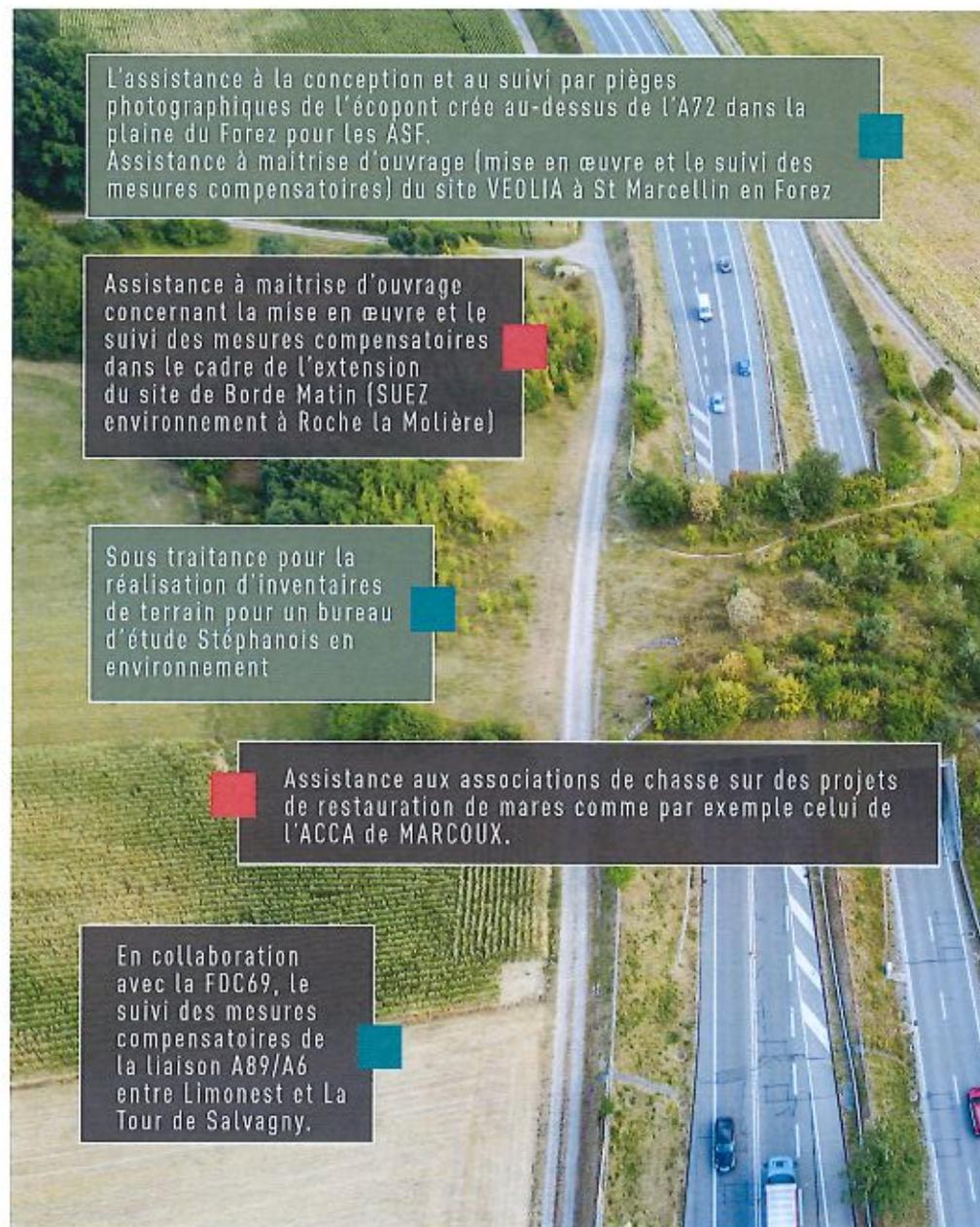
RN82 Balbigny / Neulise

gestion et suivi des mesures compensatoires. 16 pièges photographiques permettent l'étude des passages dédiés à la faune sauvage.

Ces actions visent à améliorer la qualité des habitats de la faune sauvage et indirectement celui du petit gibier avec une implication concrète des chasseurs sensibilisés à la protection de l'environnement

Pour rappel, depuis 20 ans avec votre collaboration la FDC42 a replanté 100 Kilomètres de haies sur le département de la Loire

ACTIONS POUR DES ACTEURS PRIVÉS



L'assistance à la conception et au suivi par pièges photographiques de l'écopont créée au-dessus de l'A72 dans la plaine du Forez pour les ASF.
Assistance à maîtrise d'ouvrage (mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires) du site VEOLIA à St Marcellin en Forez

Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires dans le cadre de l'extension du site de Borde Matin (SUEZ environnement à Roche la Molière)

Sous traitance pour la réalisation d'inventaires de terrain pour un bureau d'étude Stéphanois en environnement

Assistance aux associations de chasse sur des projets de restauration de mares comme par exemple celui de l'ACCA de MARCOUX.

En collaboration avec la FDC69, le suivi des mesures compensatoires de la liaison A89/A6 entre Limonest et La Tour de Salvagny.

Vigifaune

Cet outil, élaboré par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, est destiné à identifier les zones de conflits entre les infrastructures routières et la faune sauvage.



1350 DONNÉES DE COLLISION



Formation

CHASSEURS

FORMATION 2019	SESSIONS	PARTICIPANTS
PIEGEAGE	2	54
TIR A BALLES	14	89
TIR CORVIDES	0	0
HYGIENE DE LA VENAISON	1	9
CHASSE A L'ARC	0	0
GARDES CHASSES PARTICULIERS	1	20
SECURITE AU CTMU/NEULISE	17	145
SECURITE PROXIMITE	3	48
ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE	1	5
CHASSE A L'APPROCHE	1	16
CONTROLE DE TIR - UNUCR	0	0

EVOLUTION NOMBRE PARTICIPANTS FORMATIONS

2019	386
2018	619
2017	781

Baisse significative du nombre de participants aux formations Sécurité qui pourtant deviennent obligatoires pour tous les chasseurs



CONTRATS DE SERVICES CIVIQUES

La Fédération bénéficie d'un agrément national pour accueillir des jeunes sous contrat de service civique.

Son objectif

Favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active, leur donner confiance en eux et développer leurs compétences, en les impliquant pleinement dans un projet collectif au service de l'environnement.

3 jeunes volontaires accueillis pour assurer les missions



Corentin ALARY
8 mois à Biterne



Adrien MONTAGNE
8 mois à la Gravière aux oiseaux



Quentin JALLAT
10 mois au service PAE

- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable
- Favoriser la médiation environnementale, la sécurité et le partage autour des espaces naturels et ruraux
- Favoriser la coexistence entre faune sauvage et espaces agricoles, gestion des déchets et valorisation de la venaison
- Contribuer à préserver la biodiversité par la gestion et le suivi des espèces de faune sauvage et leurs habitats.

STAGIAIRES

Les jeunes stagiaires ont participé pendant plusieurs mois aux études sur les anatidés, les populations de lièvres et au programme Aquafaune Etangs.

3 ETUDIANTS en études supérieures



Elise TRICHARD
5 mois
stratégie de développement des haies



Lucie COPANS
5 mois
Suivi des anatidés dans le Forez



Clara KWIATKOWSKI
5 mois
réalisation d'un atlas Genette et Putois



Information

EDUCATION À LA NATURE

Gravière aux Oiseaux

28212 personnes ont parcouru le sentier et les observatoires en accès libre de la Gravière aux Oiseaux

5161 visiteurs sont entrés dans le bâtiment d'accueil et d'exposition durant les permanences

297 personnes ont participé aux ateliers/animations grand public du site

255 enfants d'écoles ou de centres de loisirs sensibilisés.



f **1505** abonnés
Maison des étangs du Forez

Scolaires

L'animateur pédagogique de la Fédération a sensibilisé **1214 scolaires** à travers tout le département au cours de l'année 2019 sur des thématiques en lien avec la biodiversité et la Trame Verte et Bleue.

f **463** abonnés
Gravière aux oiseaux



Partenariats pédagogiques

c'est-à-dire avec des interventions auprès des scolaires et du grand public, avec Roannais Agglomération (Trame Verte et Bleue), Loire Forez (Trame Verte et Bleue), Saint-Etienne Métropole (Semaine du Développement Durable), Conseil Départemental de la Loire (Espace Naturel Sensible de Salvaris), VEOLIA (ancienne décharge de Saint-Marcellin-en-Forez), SYMISOA, Parc Naturel Régional du Pilat (programme d'éducation au territoire).

Maison des étangs du Forez Réserve de Biterne

6983 personnes ont parcouru le sentier et les observatoires en accès libre de la Réserve de Biterne.

812 visiteurs sont entrés dans la Maison des étangs du Forez durant les permanences (86 jours d'ouverture).

330 personnes ont participé aux ateliers/animations grand public du site.

OUTILS DE COMMUNICATION

Pages facebook

Suivez notre actualité, nos diaporamas, nos évènements, nos vidéos sur les pages facebook de la FDC42

f federationchasseursloire
maisonetangsforez

3000



personnes
suivent nos
pages
Facebook

136 000



personnes ont
été touchées par
nos publications

120

évènements
parus



15%



84%

18% ont entre
18/24 ans

28% ont entre
25/34 ans

site internet FRC Auvergne RhoneAlpes

liens vers les 12 sites des fédérations de la Région



8000
CONSULTATIONS

de la publication
saison de chasse 2019/2020
arrêtés chasse

850
CONSULTATIONS

de la publication
Agrainage
mise en place de l'accord local

COCAGNE

Nouvelles rubriques

La rubrique « cocagne.fr », possibilité de vous inscrire sur le site via le secrétariat de la FDC42. Actuellement 7 annonces ont été déposées par 8 sociétés de chasse. Une annonce a été pourvue via Cocagne.



ekolien

site collaboratif d'éducation
à la nature à destination du
grand public



mailing

132 mailing / an (dont
60 mailing pour prévenir les stés
de chasses d'une marche, course
ou trail se déroulant sur leur
commune de chasse)

Le chasseur de la Loire



Chaque trimestre retrouvez :

- les actualités
- la réglementation
- la vie de la fédération les événements



200 HEURES RÉPARTIES SUR 3 PERSONNELS

9000 ABONNÉS

Rencontres St-Hubert

Organisées par la Fédération, les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse pratique qui s'adressent à un couple chasseur/chien (d'arrêt ou spaniel), où chacun y est apprécié individuellement, certes, mais aussi pour l'équipe chien/chasseur qu'ils forment.



19 concurrents

4 qualifiés pour la FINALE RÉGIONALE



2 qualifiés pour la FINALE NATIONALE



26 CHIENS

20 chiens d'arrêt
6 spaniels

Un Dimanche à la Chasse

DEPUIS 6 ANS, la Fédération participe à l'opération pour faire découvrir la chasse à des non-initiés.

Les passionnés partagent les valeurs de la chasse :

- Communion avec la nature
- Beauté des paysages
- Echanges avec le chien
- Convivialité

Saveurs du forez

RAPPORT ACTIVITÉ | INFORMATION

Pêche des carpes dans les étangs du Forez gérés par la Fédération des Chasseurs de la Loire.

4 pêches ont eu lieu sur la saison 2018/2019 :

- 17 novembre 2018 780 kg de carpes
- 1^{er} décembre 2018 127 kg de carpes
- 19 janvier 2019 570 kg de carpes
- 9 février 2019 900 kg de carpes

35

POINTS DE VENTE dans le département

3500

POTS DE RILLETTES VENDUS



Transformation et fabrication des rillettes par les Etablissements FENDUILLET pour les 4 recettes suivantes :

- Rillettes de Carpe & Basilic
- Rillettes de Carpe & Morilles
- Rillettes de Carpe & Citron confit
- Rillettes de Carpes Câpres et Aneth

• Terrine de sangliers aux châtaignes, fabriquées par les Etablissements CHAZAL.

1100

POTS DE TERRINE DE SANGLIER

augmentation de 50% des ventes par rapport à 2017/2018



ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS POUR LE FUTUR DES TERRITOIRES.

Banque au cœur des territoires, le Crédit Agricole accompagne quotidiennement **les collectivités locales** dans leurs projets de développement et d'aménagement des territoires.



Rendez-vous sur credit-agricole.fr